



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 91976

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les contrôles de sécurité effectués dans les grands magasins, les centres commerciaux et les lieux de culture. Ces établissements ont, de manière générale, renforcé les contrôles de sécurité depuis les attentats qui ont touché l'agglomération parisienne le 13 novembre 2015. Malheureusement, ces contrôles apparaissent comme relativement dérisoires eu égard à la menace terroriste majeure à laquelle la France est toujours confrontée. Par exemple, dans de nombreux cinémas, les sacs sont contrôlés et il est demandé aux spectateurs d'ouvrir leur manteau à l'entrée. Nombreux sont les témoignages sur les réseaux sociaux du caractère expéditif de ces contrôles, beaucoup d'internautes s'étonnent que les agents de sécurité ne demandent qu'à ouvrir les manteaux, permettant la dissimulation d'armes de poing dans le dos. Nombre d'établissements, faute de moyens financiers le plus souvent, ne sont pas équipés en détecteurs de métaux permettant de faire état du port d'une arme. Dès lors, ces contrôles ne peuvent revêtir qu'un caractère relativement dissuasif et non pleinement préventif. Par ailleurs, s'il doit être fait état du port d'une arme par le client d'un établissement, les agents de sécurité, non armés, se trouvent totalement démunis et incapables d'assurer leur sécurité et celle des clients ou spectateurs. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures visant à améliorer la sécurité dans les établissements commerciaux et de culture très fréquentés. En particulier, il sollicite son intervention pour donner aux agents de sécurité les moyens de contrer une véritable menace à leur intégrité ainsi qu'à celle des clients.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91976

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 86

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)